

Valorisation productive des externalités liées à la forêt méditerranéenne

Le sylvopastoralisme : productions marchandes ou non marchandes

par René COUDOUR *

La forêt méditerranéenne produit aussi des ressources pastorales et cela ne date pas d'aujourd'hui. Toutefois, l'exode rural, commencé dès la fin du XIX^e siècle, et la modernisation de l'agriculture après la seconde guerre mondiale, ont fait régresser l'élevage extensif. De fait, les éleveurs utilisateurs de parcours ont été de plus en plus rares. Il faut attendre les années 80 pour voir le pastoralisme s'adapter à un nouveau contexte et se développer sur ces espaces méditerranéens, ceci avec l'appui de services pastoraux : le SIME en Languedoc Roussillon, le CERPAM en PACA et l'ODARC en Corse.

Ce redéploiement de l'élevage en forêt correspond alors à une nouvelle demande sociale : la prévention du risque incendie ou plus largement la lutte contre la déprise. Le slogan "des moutons plutôt que des canadairs", même s'il est trop simpliste, montre l'évolution des attentes de l'agriculture. Le sylvopastoralisme actuel s'appuie aussi bien sur des traditions d'élevage (gardiennage, connaissance des

végétations pâturées) que sur des innovations techniques (clôtures, alimentation...) et sociales (rôle environnemental, multipartenariat...). Ce cadre nouveau se traduit aussi par des rapports au foncier différents.

Peut-on encore parler de productions marchandes ?

Traditionnellement, la mise à disposition, par son propriétaire, de foncier à un éleveur se traduit par une location, en argent ou en nature, officielle ou officieuse. En cela la forêt est considérée comme support de productions pastorales marchandes, même si l'échange porte sur un agneau ou du fumier. Dans les faits, cette production pastorale reste faible en forêt, hormis gros investissements pastoraux. Les herbacées du sous-bois, les fruits (châtaignes, glands), les broussailles et les feuilles représentent une ressource de faible valeur, mais disponible toute l'année, à la différence des prairies qui produisent au printemps et en automne.

Les rapports se compliquent quand la transaction porte sur une prestation de service, comme c'est de plus en plus souvent le cas de nos jours. Le ou les propriétaires laissent le ou les éleveurs pâturez leur forêt, avec une convention de pâturage, précisant une mise à disposition gratuite ou symbolique en contrepartie d'un engagement d'entretien du territoire. La transaction repose donc bien sur une prestation de service où chacun pense trouver son compte. Est-ce que cela s'apparente plutôt à du troc, et est-ce qu'il y a encore relation marchande ou non ?

Et quand la collectivité décide de financer elle-même ce service, on s'éloigne encore plus de rapports marchands. C'est le cas des mesures agri-environnementales qui touchent aujourd'hui un espace conséquent en forêt méditerranéenne. Rappelons comment se traduisent ces mesures :

L'éleveur s'engage à modifier ses pratiques pour répondre plus efficacement à la prévention du risque incendie. Un cahier des charges définit les espaces à entretenir, répondant à une logique de protection contre les incendies et à une logique d'élevage, il définit aussi les résultats attendus sur la végétation. C'est donc un engagement de résultat contrôlable et régulière-

* Ingénieur recherche développement au Service Inter-chambre Montagne Elevage SIME
Mairie 66400 Céret

ment contrôlé par l'administration. En contrepartie de cet engagement, l'état verse, une fois par an, après résultat, une indemnité calculée forfaitairement à l'hectare entretenu. Ce contrat est signé entre les deux parties, pour 5 ans, éventuellement renouvelable.

La collectivité en rémunérant ainsi une prestation de service, reconnaît le rôle environnemental de l'agriculture. Elle décide de donner une valeur à une fonction jusque là non rémunérée, de façon à maintenir cette fonction que le seul contexte marchand ne pourrait garantir. Les économistes parlent d'aménités ou d'externalités positives que les mesures agri-environnementales transforment en aides effectives, on parle alors d'internalisation.



Photo SIME

Les externalités du sylvopastoralisme

Le pâturage en forêt méditerranéenne permet, on l'a vu, d'offrir des ressources alimentaires à un troupeau, ainsi qu'une rente foncière en espèces ou en service au propriétaire, rente le plus souvent limitée. Il permet parfois à la collectivité de reconnaître la fonction d'entretien de l'élevage et d'en bénéficier. Mais le développement récent du pâturage en forêt a révélé d'autres externalités.

Ainsi les discussions entre partenaires de l'aménagement DFCI ne se limitent pas à la seule analyse technique de la prévention des feux de forêt. Le réseau coupures de combustible¹, par exemple, a élargi ses réflexions sur l'intérêt pour les éleveurs de poursuivre ces prestations environnementales, et sur l'intérêt que les différents partenaires et usagers de la forêt retirent de ces aménagements.

Les aménités ou externalités positives :

Sans exhaustivité, mais plutôt à titre d'exemples, citons en quelques-unes.

- Tout d'abord, on l'a dit, le pâturage

en forêt répond le plus souvent à une demande sociale de protection contre les feux. La forêt est donc jugée sur ses caractéristiques de propagation plus ou moins forte des incendies. Le sylvopastoralisme est alors considéré comme un des outils intéressants de prévention. La présence fréquente de l'éleveur dans la forêt est aussi souvent citée comme un moyen d'améliorer les délais de détection d'un feu, ainsi que comme dissuasion contre les feux criminels.

- Des animaux en forêt permettent aussi le maintien d'une diversité de végétation, diversité souvent accentuée par les aménagements sylvopastoraux. Ceci crée des paysages moins monotones, plus humanisés, et plus propices au maintien d'un plus grand nombre d'espèces animales et végétales.

- Dans les forêts rendues impénétrables par la friche (maquis de chêne-liège, taillis de chêne vert) le pâturage permet un meilleur accès, aussi bien pour les propriétaires que pour les autres usagers. Dans les Pyrénées Orientales, par exemple, le pâturage a permis des levées de liège qui, sans lui, auraient été limitées aux abords des chemins.

- Dans ces départements méditerranéens où l'élevage est le parent pauvre de l'agriculture, la mission d'intérêt

public de prévention donne à l'éleveur un statut social plus valorisant au regard des autres acteurs ruraux.

Les externalités négatives :

- Le pâturage est senti comme une agression pour beaucoup de chasseurs. Tous les aménagements sylvopastoraux se doivent d'intégrer cet usage de la forêt. Même si le nombre de chasseurs baisse, cette activité prend au contraire de plus en plus de poids. Les tableaux de chasse, souvent impressionnantes en Méditerranée, ne peuvent plus laisser croire qu'il s'agit seulement d'un loisir. Les difficultés sociales de notre époque (et la précarité est forte dans le sud français) rendent encore plus tentant cette dérive.

La chasse est bien un produit marchand de la forêt. La dissociation actuelle entre la propriété et les divers usages amène à réfléchir différemment les conventions sur cet usage. C'est de moins en moins souvent le propriétaire qui chasse ou qui invite les chasseurs.

- Les outils pastoraux, en particulier la clôture passent mal. La clôture n'est pas un outil traditionnel de l'éleveur méditerranéen, habitué au gardienage. Elle est pourtant souvent indispensable sur une partie du territoire utilisé : elle permet de libérer de la main d'œuvre, de mieux valoriser les

1- Réseau méditerranéen associant les partenaires de l'aménagement de coupures de combustible



Photo SIME

bonnes ressources, et d'avoir un meilleur impact sur la végétation. Mais, et on le comprend, la clôture gêne la circulation en forêt et devient ainsi un obstacle, et pas seulement pour les chasseurs. Ceci montre bien que propriétaires et chasseurs ne sont pas les seuls utilisateurs de la forêt. Du ramasseur de champignons au randonneur et au vététiste, autant d'usagers qui pensent avoir le droit de pratiquer leurs activités en forêt et qui ne sont pas toujours conciliants.

Ces quelques exemples rapides, vus d'un œil pastoral, montrent que la forêt méditerranéenne est le support de multiples activités qui s'interpénètrent. Certaines sont clairement marchandes (vente de bois, location pastorale) d'autres ne le sont pas (biodiversité, espace d'oxygénation) et certaines le deviennent (chasse, mesures agri-environnementales ?).

Cette évolution économique tente de s'adapter aux évolutions de notre société, mais celles-ci sont rapides et il se crée nécessairement des décalages voire des contradictions. Pour les résoudre ou en diminuer les désagréments, il nous paraît important d'aider à l'expression des points de vue. C'est en comprenant mieux le point de vue de chacun, que les conflits d'usage, latents ou déclarés, actuels ou à venir, se résoudront.

Un exemple : une coupure stratégique dans les Aspres (Pyrénées orientales)

Les Aspres, entre Canigou et Méditerranée sont un massif forestier (chêne vert et chêne-liège principalement) hautement combustible. Tous les habitants ont en mémoire l'incendie de 1976 qui a touché plus de 10 000 ha et enfumé plusieurs villages. Suite à cet incendie un syndicat intercommunal, le SIP, s'est constitué pour réfléchir la prévention de façon plus cohérente. Après la mise en place des premiers équipements classiques (pistes, points d'eau, guet) s'est vite posée la question de leur entretien. Les communes du SIP ont des budgets trop faibles pour financer le fonctionnement de ces équipements, elles ont donc recherché les solutions les moins coûteuses.

Par ailleurs, les élus, les services forestiers et les bouchonniers souhaitaient relancer les activités liées au liège, qui furent un important moteur économique pendant la première moitié du XX^e siècle.

C'est sur ces deux objectifs (DFCI et liège), que l'élevage fut sollicité, il y a une dizaine d'années. Fort des expériences menées par le SIME, sur la faisabilité du pâturage en suberaie, les partenaires de l'aménagement de ces communes se concertèrent pour réaliser ce qui aujourd'hui représentent 4 km de coupure, 500 ha contractualisés et concernent 6 éleveurs.

La démarche fut globalement la même sur ces différents sites, à savoir :

- animation foncière pour constituer des unités de gestion pastorales et forestières cohérentes. Si les propriétés sont très morcelées (cas fréquents), les propriétaires se regroupent en association (ASL ou AFP), ou s'ils sont peu nombreux ils sont sollicités individuellement ;

- projet d'aménagements sylvopastoraux recherchant le meilleur compromis entre les exigences de la prévention des incendies (ligne de défense efficace et sécurisée), de la production de liège et de l'élevage ;

- discussion et amendement de ce projet avec les autres partenaires et usagers du territoire ;

- recherche de financement pour les investissements souvent lourds (pistes, points d'eau, débroussaillements, aménagements pastoraux, voire dans un cas bergerie et fromagerie communale) ;

- réalisation et installation d'éleveurs nouveaux ou confortation d'éleveurs locaux ;

- mise en place des contrats agri-environnementaux d'entretien des coupures ainsi réalisées, garantissant leur pérennité.

Le résultat est visible : une coupure cohérente sécurisant les services de lutte, deux nouveaux éleveurs installés, deux éleveurs locaux confortés dans leur système de production, un groupement pastoral créé pour gérer collectivement un site à génisses de renouvellement.

Par ailleurs le liège est devenu accessible et des levées récentes ont permis de relancer la production locale.

Mais ces bouleversements rapides dans l'usage de la forêt ont créé des réticences. Certaines "externalités" négatives ont éclaté.

- certains chasseurs, même s'ils ont participé au projet, disent être gênés par les clôtures et la présence des troupeaux sur leurs lieux de loisir.

- certains propriétaires, sceptiques au départ sur la réussite de l'opération, trouvent aujourd'hui inadmissible que des éleveurs utilisent leur territoire contre la seule contrepartie d'entretien,

- les clôtures gênent aussi l'accès aux produits de cueillette (champignons, arbouses, petit bois), quand bien même la situation antérieure était pire avec un maquis inaccessible,

- l'aide agri-environnementale est mal comprise et paraît une prime de plus aux éleveurs.

Toutefois le jugement "social" de l'opération apparaît encore positif, et devrait le rester tant que le contrat d'entretien DFCI apparaît rempli, et tant que des lieux de concertation existeront (réunion des AFP, panneaux d'information, presse locale, foire agricole présentant l'opération...)

sachant sur quelles bases négocier, à un contrat complexe entre plusieurs partenaires, avec une rémunération de prestation traitée comme une prime forfaitaire, ne simplifie pas les rapports locaux. La gestion trop administrative de ces mesures agri-environnementales décourage quelques éleveurs.

Heureusement les résultats sont là, aussi bien économiques sur les exploitations agricoles concernées qu'environnementaux sur l'entretien des coupures. Espérons que les financements perdurent.

Des interrogations sur l'avenir

Le passage de relations marchandes contractualisées entre deux partenaires, l'éleveur et le propriétaire

Développement en Languedoc-Roussillon de plantations à caractère paysager, mellifère, cynégétique

par Michèle LAGACHERIE et Bernard CABANNES *

Sylvapi, une opération pilote...

Le programme Sylvapi est né en 1992 d'un double constat :

- d'une part, en région méditerranéenne, les propriétaires privés affichent de plus en plus un autre regard sur leur forêt (souhait d'un agrément paysager, d'une richesse floristique et faunistique,...),

- d'autre part, la profession apicole s'inquiète de l'appauvrissement en sources pollinifères et nectarifères de l'environnement rural et forestier.

Quelques réalisations ont alors été testées dans la région. Mais ce programme a vraiment pris de l'ampleur



Photo 1 : Certaines espèces ont des qualités paysagères remarquables par leur floraison, leurs couleurs d'automne, leur forme ... (ici, Robiniers en Cévennes)

* CRPF Languedoc-Roussillon
378, rue de la Galéra
Parc Euromédécine 34090 Montpellier